

Le 14 octobre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 octobre 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT ;

**Absents :** Mme Maryline MARESCAL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :** Mme Maryline MARESCAL à M. Patrick BOUCHET, M. Bruno VILLEMAGNE à Mme Clémence SABAUT, Mme Karine BREURE à M. Pierre CLAVEL, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS.

**Secrétaire :** Mme Annabel TAILLANDIER

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Saint-Etienne Handisport »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association « SAINT-ETIENNE HANDISPORT » a participé activement à la journée « TOUS EN VELO » du dimanche 29 septembre 2024 en proposant des essais de handbikes.

Aussi, il propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité,*

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle à l'association « SAINT-ETIENNE HANDISPORT » d'un montant de 350€, pour sa participation active à la journée « TOUS EN VELO » du 29 septembre 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,  
Annabel TAILLANDIER



Fait à la Fouillouse, le 14 octobre 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20241014-66-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024